

MAIRIE DE BERTHOUVILLE

Flash info n°12

Berthouville
en bref et en chiffres

Informations

CONTACTS

Tel : 02 32 44 23 13

Mail :
mairie.berthouville
@orange.fr

Site Web : <https://www.berthouville.fr/>

HORAIRES

Lundi / Vendredi : 8h45 - 12h
Mardi : 14h00 - 17h30
Jeudi : 14h30 - 18h30

NUMÉROS D'URGENCE

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Urgences : 112
Enfance maltraitée : 119
Violence femme : 3919



PERMANENCE D'ELUS

Les permanences d'élus ont lieu :

- Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.
- Le 3ème samedi de chaque mois de 9h à 11h.
- Le mardi à partir de 17h30 à 19h30 sur RDV..

Possibilité de prendre rendez-vous avec un adjoint ou conseiller municipal



CALENDRIER ELECTORAL

Elections municipales

- 1er tour : 15 mars 2026
- 2nd Tour : 22 mars 2026

Edito du Maire / Voeux 2026

En ce début d'année 2026, je vous adresse, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel **mes meilleurs vœux** pour cette année à venir, avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs, tout en ne négligeant pas les inquiétudes quant au contexte national et international qui ont un impact sur notre quotidien et la gestion de nos communes (crises budgétaires, institutionnelles et politiques)

L'équipe municipale reste pleinement engagée dans ses missions, et nous entendons poursuivre ce travail avec la même détermination jusqu'au terme de notre mandat.

Je souhaite exprimer ma gratitude à l'ensemble des élus du conseil municipal ainsi qu'aux acteurs locaux (agents communaux, enseignants, associations, bénévoles...). Leur engagement, leur énergie et leur dévouement au service de la population constituent une véritable richesse collective, essentielle à l'intérêt général.

Je souhaite que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité, de la confiance et du vivre-ensemble. Que notre commune rurale reste un lieu où il fait bon vivre, de la petite enfance au bel âge.

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2026.

Bonne et heureuse année.

Marie-Françoise Leclerc

Berthouville en bref

GESTION ET INFORMATISATION DU CIMETIERE

Gestion des concessions échues (trentenaires)

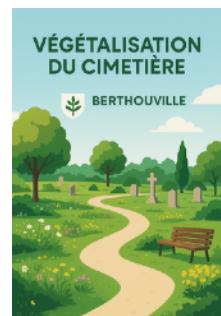
Nous vous informons que la gestion du cimetière de Berthouville est actuellement en pleine voie d'informatisation. Cette modernisation nous permettra d'améliorer la gestion des concessions et de vous offrir un service plus efficace.

Des panneaux vous indiqueront les concessions échues (les trentenaires dans un premier temps).

Ils ont pour but de vous informer de manière transparente et de vous permettre, si nécessaire, de régulariser la situation avant toute action ultérieure auprès du secrétariat de la mairie.

Expérimentation de végétalisation du cimetière

Le lieu est désormais entretenu sans pesticides, pour s'adapter à la nouvelle législation. Depuis le 1er juillet 2022 (Loi Labbé), l'usage des produits phytosanitaires est interdit dans les cimetières et espaces publics.



Après un désherbage mécanique réalisé avant la Toussaint par l'agent communal, l'aspect du cimetière va désormais se trouver modifié. Les allées vont verdir et des fleurs viendront, petit à petit réapparaître.

Comme l'indique cette affiche destinée au public, la commune a pris cette décision pour trouver une alternative à l'usage prohibé des pesticides et redonner sa place au végétal, embellir ce lieu de mémoire, pour préserver la santé des jardiniers et des usagers, et également préserver la qualité de l'environnement.

POINT TICKETS ACTIVITES (JEUNES DE 3 À 15 ANS)

Dans le cadre d'une politique sociale familiale, la commune a mis en place une participation à une activité sportive et culturelle à hauteur de 20,00 € par enfant de 3 à 15 ans sans condition de ressources pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Pour l'année 2025, la commune a recensé **16 enfants**, dont 9 familles ont su bénéficier de ce ticket d'activité.



REPAS ET COLIS DE FIN D'ANNÉE

Comme il est de coutume, la commune a organisé les traditionnelles festivités de fin d'année d'une valeur de 50 € par individu, inscrit sur la liste électorale et ayant atteint 65 ans.

Le rendez-vous était au restaurant de « la Pommeraie », dans une salle emplie de chaleur humaine, avec des plats raffinés, une présentation harmonieuse, et des saveurs partagées. Le tout, pour profiter d'une belle après-midi dans une ambiance joviale placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. Bulles pétillantes pour sceller la journée ; un dernier toast à la vie, aux souvenirs forgés, et aux prochaines retrouvailles. Retour à Berthouville, et merci à tous les participants.

Certains aînés n'ayant pu participer au repas ont reçu toutefois un colis gourmand de valeur égale au repas ainsi que les personnes en foyer, maison de retraite, ou hospitalisées (en bon d'achat)..

POINT SUR LES AGENTS (DEPART / FORMATION)

Secrétaire de mairie, agent de service, agent technique, en milieu rural : des métiers qui nécessitent de la polyvalence, de l'adaptation et de l'autonomie.

Madame Bercher Delphine secrétaire de mairie de la commune, a sollicité et obtenu une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 05 janvier 2026, pour une durée de 5 ans.

Nous réfléchissons avec la collaboration du centre de gestion de l'Eure sur les modalités de son remplacement.

L'organisation du service a été adaptée afin d'assurer la continuité de l'accueil et du service rendu aux administrés.

La municipalité remercie Madame Bercher Delphine pour le travail accompli au service de la commune et ne manquera pas d'informer la population de toute évolution concernant le secrétariat de mairie.

Madame Podevin Bélinda, agent de service affecté à la cantine scolaire et à la surveillance a fait le choix de ne pas renouveler son contrat à l'issue de celui-ci (CDD à mi-temps), souhaitant pouvoir trouver un travail à temps complet

Madame Finel Sandrine assure la continuité du service de restauration scolaire et l'entretien des locaux. La municipalité remercie les agents du travail effectué auprès des enfants.

Monsieur Finel Vincent : agent technique reconnu travailleur handicapé, à l'issue de 5 ans de contrat aidé (CUI) a pu bénéficier en vue de son insertion professionnelle dans la commune, d'une formation continue et d'un accompagnement professionnel avec l'aide des financements de l'Etat.

Actuellement, il contribue à la continuité du service, en fonction des besoins.

TRAVAUX DE REFECTION

Le conseil municipal de Berthouville a acté plusieurs décisions concernant la réfection des bâtiments communaux.

Local du comité des fêtes

Vétuste et endommagé par un excès d'humidité le local a été entièrement vidé, traité, et globalement isolé.

Les portes et fenêtres ont été changées et l'électricité remise aux normes pour la sécurité de l'ensemble des bâtiments pour un coût global de : **20 516.31€ TTC**

- ▶ travaux de maçonnerie générale : 10 642.50 € TTC
- ▶ remplacement des menuiseries : 7 065.46 € TTC
- ▶ mise aux normes électriques des annexes : 2 808.35 € TTC

Les membres du conseil municipal remercient l'ensemble des artisans répondus au projet

Gouttières de la mairie

Afin de poursuivre la réfection sur les bâtiments communaux, le conseil municipal a voté le changement des gouttières de la mairie. Ces dernières sont percées de part et d'autre et drainent de l'humidité dans les bâtiments.

Le coût global de ce projet prévu sur le budget 2025 s'élève à (gouttières zinc havraises) : 7 456.80 € TTC. Travaux prévus dès le printemps prochain.

A la fin de cette mandature, la commune n'a plus d'endettement.

PROJET DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE ET MAIRIE

L'école communale et la mairie sont actuellement équipées d'un système de chauffage collectif reposant sur une chaudière au fioul datant de plus de 30 ans et manifestant des faiblesses de fonctionnement.

Aujourd'hui obsolète et énergivore, la municipalité projette de modifier le mode de chauffage en optant pour l'installation d'un système plus performant et respectueux de l'environnement, associant une pompe à chaleur et une chaudière fonctionnant au bio fioul.

Afin d'étudier les solutions techniques les plus adaptées et d'en évaluer le coût, des devis comparatifs ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises spécialisées.

La commune sollicitera, dans ce cadre, l'octroi de subventions « Fonds verts » afin de l'accompagner financièrement dans la réalisation de ce projet de transition énergétique au bénéfice des usagers et du patrimoine communal et de l'environnement.

POINT RPI BERTHOUVILLE - FRANQUEVILLE

Dans le cadre du regroupement scolaire intercommunal (RPI), la commune d'Aclou a décidé de se retirer à compter de l'année scolaire 2024-2025 et de signer une convention avec Brionne.

Des frais scolaires restent dus aux communes, (Berthouville et Franqueville) au titre des années scolaires

2024-2025 et 2025-2026, correspondant aux charges fixes (fonctionnement de l'école, entretien des locaux, fournitures, personnel, etc.) pour 8 élèves concernés.

Les membres du RPI ont sollicité des réunions auprès du Sous-Préfet en qualité de médiateur pour obtenir le paiement des sommes dues, dans le respect du cadre légal, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Rentrée 2025-2026 : des négociations sont en cours, basées dans l'intérêt des enfants dont les parents ont fait le choix de les scolariser dans notre regroupement scolaire.

Cette situation n'a aucune incidence sur le fonctionnement de l'école ni sur l'accueil des élèves, mais elle représente cependant un enjeu financier important pour le budget communal Berthouville 10 100 € et Franqueville 8 070 €.

ECOLE : PROJET N.E.F.L.E

Le projet **NEFLE** signifie « **Notre École, Faisons-la Ensemble** ». Un dispositif du ministère français de l'Éducation nationale qui vise à améliorer la réussite.

NEFLE repose sur l'idée que les équipes de terrain connaissent le mieux les besoins de leurs élèves et doivent avoir la capacité d'agir localement, de manière adaptée et innovante.

Il a pour but de favoriser le bien-être des élèves, renforcer le lien entre l'école, les familles et le territoire, mais aussi encourager l'innovation pédagogique.

Ce dispositif encourage une démarche collective et participative, associant enseignants, élèves, parents, élus et partenaires du territoire.

L'équipe enseignante s'est lancée dans ce projet subventionné avec un financement spécifique de 9 000 € (budget 2025) permettant la mise en place d'actions éducatives et pédagogiques et l'achat de matériel.

La commune de Berthouville a été remboursée par l'Etat de la totalité de la somme dépensée.

À travers NEFLE, l'école devient un véritable lieu de coopération, au service de la réussite de tous les élèves.

Nos félicitations à l'équipe enseignante d'avoir pris l'initiative de s'inscrire dans ce projet.

CAMION PIZZA : DATES POUR 2026



**JOURS DE PRÉSENCE
MARDI 2026**
À BERTHOUVILLE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
- 20	03 17	03 17, 31	14 28	12 26	9 23
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
7 21	4 18	1 15, 29	13 27	10 24	8 -

Tél : 07.65.87.45.11
À PARTIR DE 18H30
Pensez à commander !

Pizzaiolo chez vous pour vos événements (anniversaire, fête...). Infos et devis sur demande

Choix des pizzas au dos



Informations diverses

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2026



Inscription sur les listes électorales

Vérifiez dès à présent si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales pour pouvoir voter en mars prochain.

⚠ Il est urgent d'effectuer votre inscription en ligne.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- ▶ jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- ▶ jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus si :

- ▶ vous êtes agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- ▶ vous êtes un militaire ;
- ▶ vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus.

Déroulement du scrutin

Scrutin de liste et parité pour les communes de moins de 1 000 habitants

A compter du scrutin de mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus selon les dispositions des articles L.260 et L.262 du Code électoral :

- ▶ au scrutin de liste à deux tours,
- ▶ avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires,
- ▶ sans adjonction ni suppression de noms,
- ▶ sans modification de l'ordre de présentation,
- ▶ en respectant la parité (composition alternative d'un candidat de chaque sexe).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste sera réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu par la loi.

Le conseil municipal sera donc réputé complet lorsqu'il comptera :

- ▶ 5 membres (au lieu de 7) dans les communes de moins de 100 habitants,
- ▶ 9 membres (au lieu de 11) dans celles de 100 à 499 habitants,
- ▶ 13 membres (au lieu de 15) dans celles de 500 à 999 habitants.

En raison de la parité et selon la taille de la commune, au minimum deux, quatre ou six femmes devront figurer pour la constitution d'une liste.

1. En cas de vacances d'un ou plusieurs sièges de conseillers, il sera occupé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.
Faute de suivant de liste et en cas de la perte d'un tiers ou plus des membres du conseil municipal (ou de plus de la moitié de ses membres, l'année précédant le renouvellement général), ou de moins de 5 membres, il sera procédé à des élections complémentaires, au scrutin de liste à deux tours uniquement pour les sièges vacants.
Dans une commune où une seule liste s'est présentée, toute la liste sera élue. En l'absence de réserve, l'organisation d'élections complémentaires sera nécessaire.
2. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints au maire seront élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste sera obligatoirement paritaire.
En cas de vacance d'un ou plusieurs adjoints, les remplaçants seront désignés sans tenir compte de leur sexe.
3. Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des EPCI resteront les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau au moment de l'élection du maire et des adjoints.

PROGRAMME ERRE

Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences. Avec sa nouvelle action « Élu Rural Relais de l'Égalité »,

ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, genre, situation de handicap...

Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

L'action ERRE se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- ▶ La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.



- ▶ La formation de ces élus - formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts.
- ▶ L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

Pour information, la commune de Berthouville a adhéré à ce dispositif afin d'aider les personnes confrontées à ces violences.

Se renseigner auprès du secrétariat ou au 02 32 44 23 13

COLLECTE 2026 / BACS JAUNES ET T.E.O.M

Rappel des dates de collectes



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)

Vous pouvez estimer le montant de votre taxe d'enlèvement à l'aide du simulateur suivant :

<https://www.sdomode.fr/simulateur-teomi-ibtn/>

Comment obtenir un bac de ramassage pour mes déchets ?

UN seul interlocuteur

SYNDICAT Précoval

Comment se procurer un badge d'accès à cette colonne ?

1 ouverture de la trappe = 1€

POUR COMPRENDRE la T.E.O.M.I

Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative

1 Je regarde la vidéo sur la chaîne YouTube du Précoval

2 J'estime ma T.E.O.M.I à l'aide du simulateur

Grille tarifaire 2026 Intercom Bernay

bac de 80 L	1,60 €
bac de 140 L	2,80 €
bac de 260 L	4,80 €
bac de 360 L	7,20 €
bac de 660 L	13,20 €
Point d'Apport Volontaire 1 sac de 50L	1 €

Pour les déchets, le tri, les déchèteries...

UN seul interlocuteur, on est là pour répondre à toutes vos questions !

contact@precoval.fr

02.32.43.14.75

SYNDICAT Précoval

(anciennement SDOMODE)